



[Signature]

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à :

*La Modification n° 1 du PLU de
LA Feuillée.*

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Modification n°1 du PLU de la Commune
de La Feuillée - Finistère.

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 219-35 en date du 19 octobre 2013 de

M. le Maire de : La Feuillée.

M. le Préfet de :

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

Membres titulaires : M _____ qualité _____
M _____ qualité _____
M _____ qualité _____
M _____ qualité _____
Membres suppléants : M _____ qualité _____
M _____ qualité _____
M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 12/11/13 9h30 au 17/12/13 17h00

les 1^{ère} permanence de 12/11/13 de 9h30 et de _____ à 12h30
les 2^{ème} permanence de 30/11/13 de 9h30 et de _____ à 12h30
les 3^{ème} permanence de 17/12/13 de 14h00 et de _____ à 17h00.

Siège de l'enquête : Mairie de La Feuillée.

Autres lieux de consultation du dossier : site internet de la mairie.

Registre d'enquête :

comportant 22 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

L'adresse de la Mairie de La Feuillée. Hent Menez Aze 29690 La Feuillée
ou par voie électronique : alus - la - feuillée @ orange . fr .

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : La mairie de La Feuillée.

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur : (voir plus haut les 3 permanences)

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE



Les _____ de _____ heures à _____ heures 20.11.19

R1

Observations de M⁽¹⁾

Le 28 novembre 2019 à 10h50 - Observation de M Yannick JAOVEN

Observation N°1: (page 41)

La commission prévue dans le P.L.U. composée du Maire, d'un élu, d'un représentant du monde agricole et d'un représentant d'une APN doit elle faire l'objet d'une désignation à chaque renouvellement du Conseil Municipal? Quelles sont les modalités de désignation? Ya-t-il un format de publicité d'appel à candidature et de désignation de prévue réglementairement?

observation N° 2: (page 41)

N°4 a-t-il pas une incohérence entre "est soumise à autorisation" et "demande préalable" qui d'ailleurs n'est pas le bon terme, repris dans l'article R.421-23 du Code de l'urbanisme, les mots "déclaration préalable" devant être à non sens celui utilisé. Or sans il y a contradiction entre autorisation et déclaration, le traitement donné par l'administration n'étant pas le même.

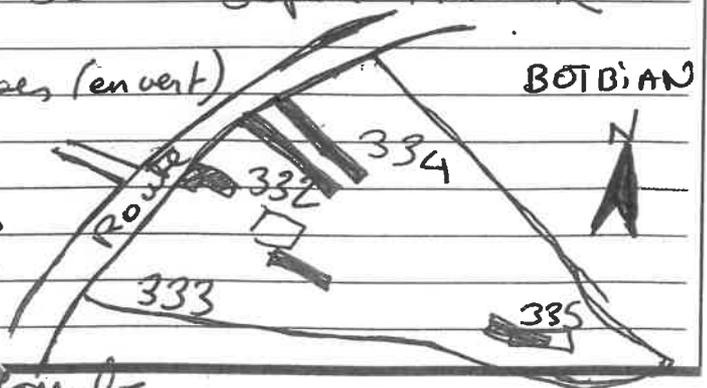
Le 14 décembre 2019 à 10h00 - Guillaume BRENET

feuille A
Demande de changement d'une partie de la parcelle n° 1340, de Zone A en zone U1. Je souhaite construire une maison de plain pied.

Le 16 décembre 2019 à 11h30

Sophie FRANCK

A l'heure actuelle, ces talutopes (en vert) ont été percés et seuls quelques arbres subsistent. Pouvez vous en faire la modification sur le plan définitif s'il vous plaît.



(1) Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire enquêteur.

Jeudi 17 Décembre 2019

Je suis Mme Guedès Christiane fille de Mme Cabrel Marguerite du Faou. Je suis venue me renseigner aux sujets des zones humides sur le village de Ker Bruc.

229. 232. 259. 260. 261. 262. 263. 266. 527. 553. 599. 602. 603. 604. 616. 660. 665. 676.

Mme Cabrel Marguerite 37bis Rte de Chateaulin Le Faou 29590
Le 17.12.19 Mme Guedès

Mardi 17 Décembre 2019

Mme Nédélec Yveline, je suis intervenue auprès du commissaire enquêteur pour faire rectifier des linéaires de talus inexistant afin de pouvoir officiellement faire des regroupements de petites parcelles, coller à la réalité de terrains. Par ailleurs je suggère que les conservatoires et les suins aux talus et haies soient dédommages financièrement.



Le 17.12.2019. Mme Rammou Herveline

demeurant a' cloas h'ia' la Feuillée

Je suis passée me renseigner sur les haies et talus inventoriés sur les terrains de mon exploitation



quelles parcelles sont rivees en zone humide?

Section G



| | | | |
|----------------|--------------------------|---------|-------|
| G ₁ | 229+Kerbruc | 23a00ca | Terre |
| G ₁ | 232+ en partie | 50a47ca | Lande |
| G ₁ | 259+ | 38a33ca | Terre |
| | 260+ | 21a97ca | Terre |
| | 261+ | 32a11ca | Lande |
| | 262+ | 52a49ca | Terre |
| | 263- en partie | 53a80ca | Pré |
| | 266+ | 41a89ca | Pré |
| G ₂ | 527+ | 53a35ca | Terre |
| | 553+ | 8a77ca | Sol |
| G ₂ | 599+ presque en totalité | 32a65ca | Pré |
| | 602-x | 29a97ca | Pré |
| | 603-x | 19a78ca | Pré |
| | 604-x | 14a79ca | Pré |
| | 616- | 53a90ca | Terre |
| | 660+x | 20a20ca | Pré |
| | 665+ | 36a90ca | Terre |
| | 676+x | 35a08ca | Pré |
| | | 12a28ca | |

à prendre dans la parcelle cadastrée section G N° 698 (Bien non délimité) d'une contenance totale de 49a12ca

Et une superficie de à prendre dans la parcelle cadastrée section G N° 1125 (Bien non délimité) d'une contenance totale de 72a92ca.

36a46ca Lande

Contenance totale : vingt cinq hectares quatre vingt seize ares vingt cinq centiares.....25h96a25ca

II-En la commune de Plounéour Menez cadastre rénové

Aux dépendances de Kergus

Deux parcelles de terre portées au cadastre de ladite commune section G sous le N° :

471- 51a72ca Lande

section I sous le N° :

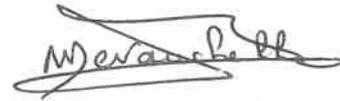
1297- 16a95ca Lande

Contenance totale : soixante huit ares soixante sept centiares.....68a67ca

Tels au surplus que lesdits immeubles existent se poursuivent et comportent avec toutes leurs aisances et dépendances sans aucune exception ni réserve y compris tous droits y attachés et ainsi qu'il résulte d'un extrait modèle I délivré par le Service Départemental du Cadastre et qui seront déposés au Bureau des Hypothèques de Chateaulin avec l'expédition des présentes destinée à être publiée.

De: Gaelle MAUDIRE maudire.cons@wanadoo.fr
Objet: PLU LA FEUILLEE - à l'intention du commissaire enquêteur
Date: 17 décembre 2019 à 16:52
À: élus.la-feuillee@orange.fr

Vu le 17/12/19.





Bonjour,

La carte des inventaires des zones humides n'est pas claire sur le site "<https://plu-la-feuillee.webnode.fr/>

Je souhaite m'assurer que le zonage et le règlement relatif aux zones humides ne compromettent pas la rénovation du bâti situé dans, ou proche, d'une zone humide.

Ce bâti dont je suis propriétaire (étoilé au PLU), nécessite une extension du bâti et un assainissement individuel dans des parcelles potentiellement répertoriées comme zone humide (je n'ai donc pas pu vérifier sur la carte).

Si ce n'est pas prévu dans la révision de PLU, il est nécessaire d'adapter le périmètre des zones humides afin qu'une extension de bâti et que la création d'un assainissement individuel puissent se faire, et au plus près du bâti. S'assurer donc que la zone humide ne soit pas trop proche du bâti existant.

Steven MAUDIRE - 06 74 11 83 01 - Propriétaire du moulin de kerbérou (parcelles F135 et F 136).

Merci par avance

Le présent registre ainsi que les _____ pièces
qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

le _____
à M _____

(Voir mentions de clôture en page 19)

**RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
SONT ANNEXÉS AU PRÉSENT REGISTRE**

Le registre contient 6 observations écrites datées le 28/11/13 et le 17/12/13
Il est annexé un mail du 17/12/13 à 16h52..

Je clôture le registre ce jour 17/12/13 à 17h17.

